RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 1re circonscription DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Elections législatives du 12 juin 1988



VOTEZ

Michel AURILLAC

Conseiller d'État
Conseiller Général du canton de Châteauroux–Est
Ancien Ministre

Candidat de l'Union du Rassemblement et du Centre
(U.R.C.)

Suppléant : **Antonin DE BONO**

Pharmacien

Merci

Je remercie chaleureusement les 14.594 électeurs et électrices de l'Indre qui m'ont manifesté leur confiance en me plaçant nettement en tête du ballotage pour dimanche prochain. Ces électeurs ne sont pas seuls ; dans la France entière un vaste mouvement se dessine pour éviter qu'en mettant tous nos œufs dans le même panier, nous donnions un pouvoir absolu à un seul parti.

Servir

A l'Assemblée Nationale, comme au gouvernement, je n'ai jamais eu d'autre ambition, vous le savez, que de **servir mon pays, c'est à dire l'intérêt de la France, celui de tous les français, celui de notre département de l'Indre.**

C'est pourquoi, avec Antonin DE BONO, mon suppléant, je vous soumets à nouveau notre candidature pour le second tour du 12 juin.

Unir

Dans cette campagne, à tous égards décisive pour l'avenir de la France, comme pour celui de notre département, nous lançons **un appel solennel** au rassemblement sur notre candidature de toutes celles et de tous ceux qui, sans la moindre exclusive, se rattachent à nos **valeurs de liberté, de progrès, de sécurité, de justice, à une certaine idée de la France** chez elle, en Europe et dans le monde.

Le pluralisme

Pour que la composition de l'Assemblée Nationale reflète la réalité de la société française, une condition est nécessaire et suffisante : que l'Union du Rassemblement et du Centre dont nous incarnons, Antonin DE BONO et moi, le pluralisme, s'y retrouve en force.

Comme l'a dit M. MITTERRAND le jour de la Pentecôte, "il n'est pas bon qu'un seul parti gouverne". Dès lors l'enjeu est là, il est entre vos mains.

J'ai confiance en vous,

M. Aurillac — Antonin De Bono

Michel AURILLAC et Antonin DE BONO
Suppléant